



# La coopération internationale des collectivités locales de Rhône-Alpes en matière d'eau et d'assainissement



- La base de données Resacoop répertorie 282 collectivités locales en Rhône-Alpes
- Parmi ces collectivités, 34 sont identifiées comme ayant déjà mené un ou plusieurs projets de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

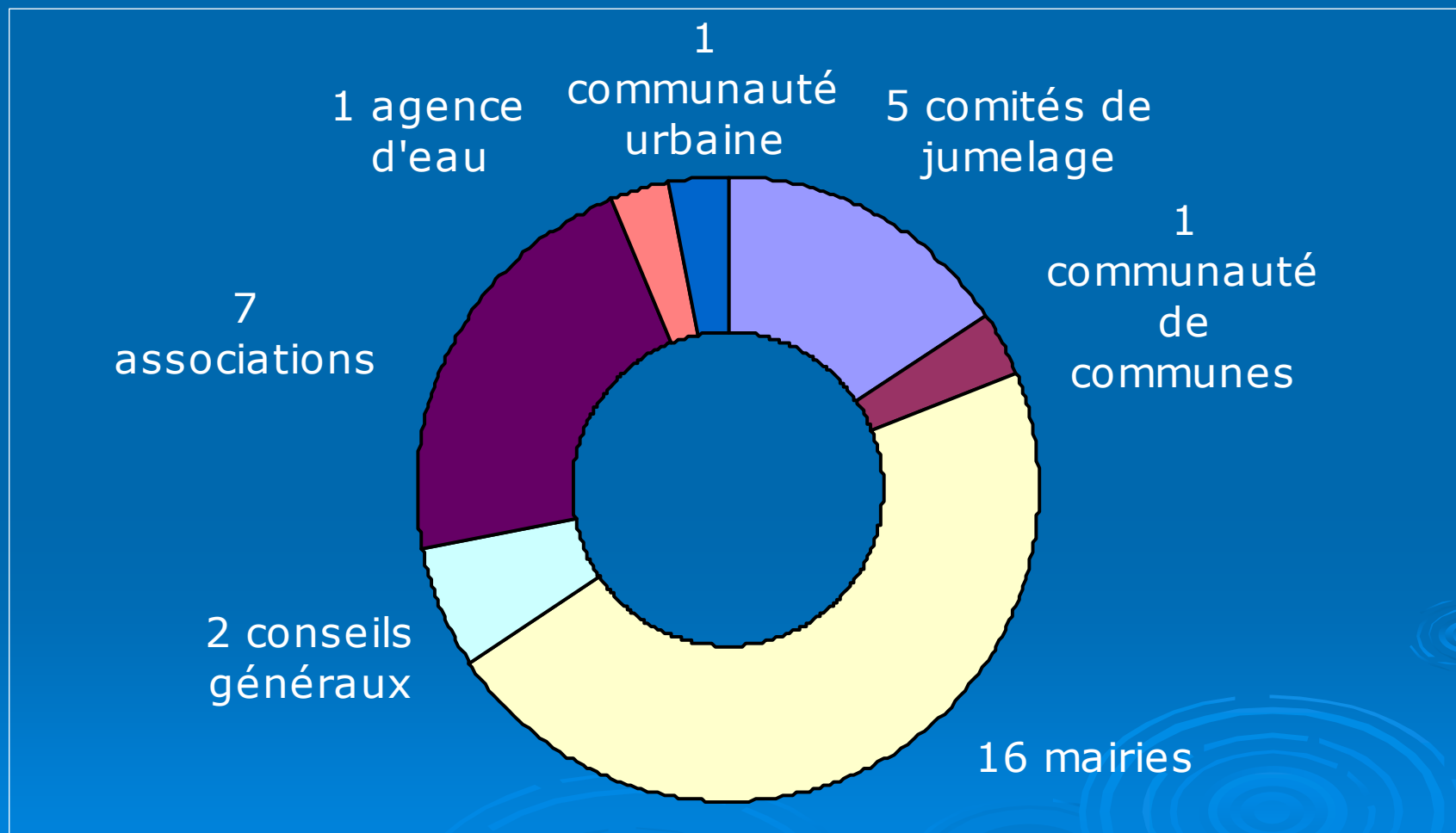


## Pour réaliser cet état des lieux

- Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les collectivités dont nous possédons l'adresse électronique, soit 187 au total (67% des collectivités répertoriées)
- Sur les 34 collectivités recensées comme ayant mené des projets dans le domaine de l'eau : 27 ont répondu, soit 81%.
- 19% des réponses sont données par d'autres structures

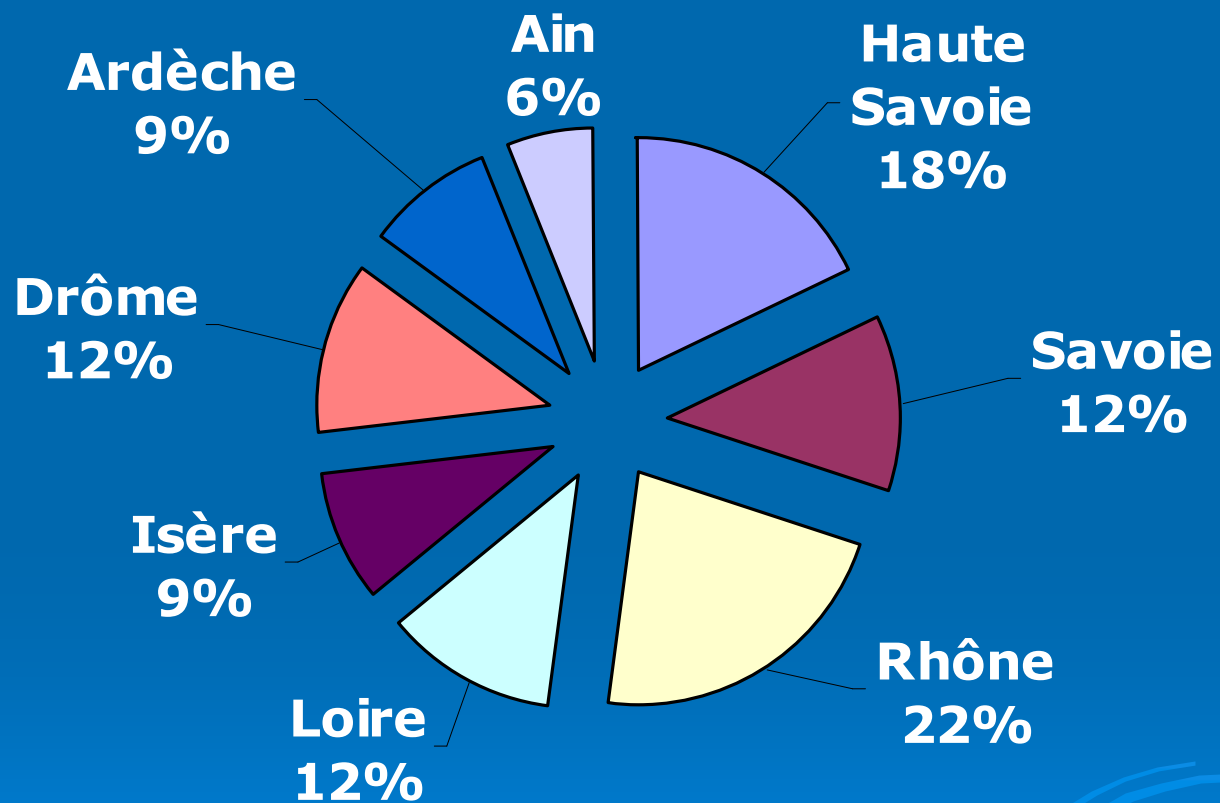


# Qui sont les acteurs ?



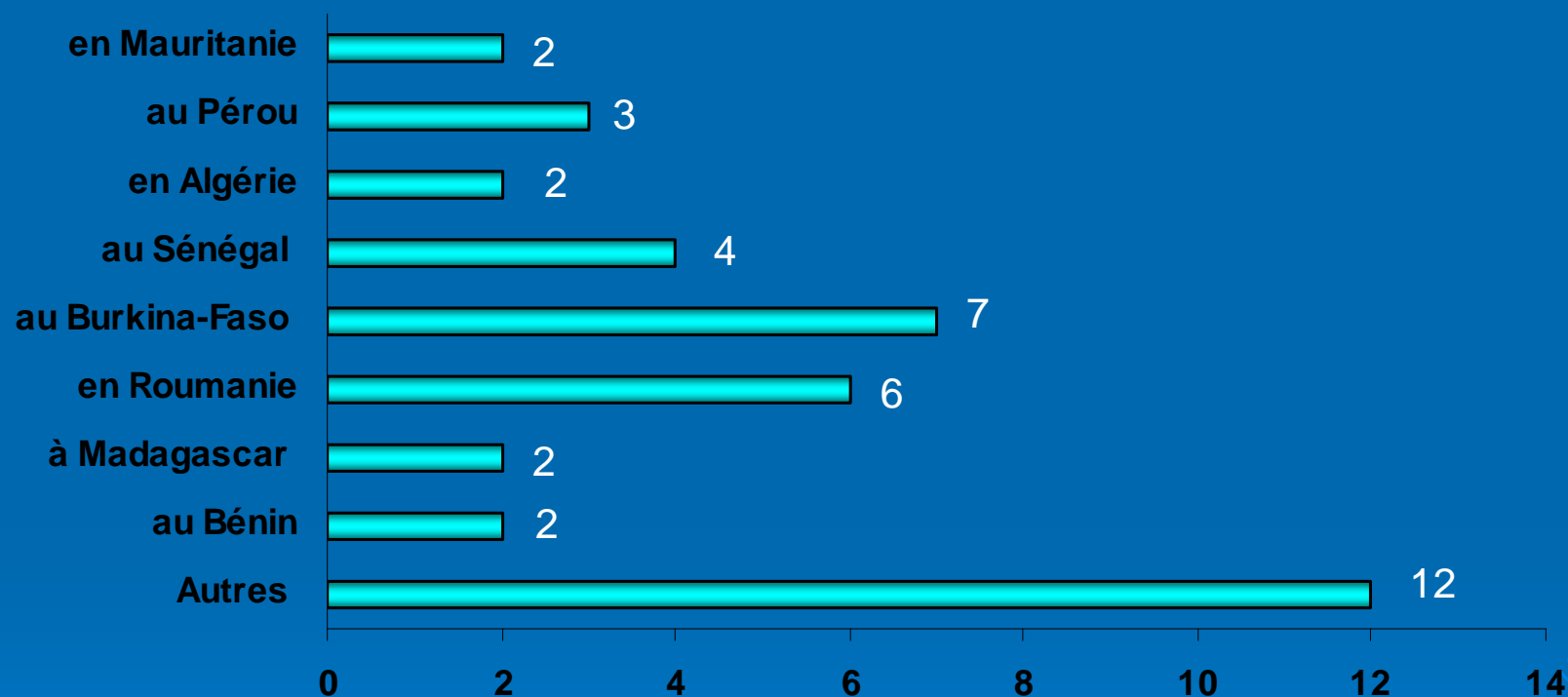


# Où sont-ils ?





# Quels sont les pays d'intervention ?



**Autres:** Andes, Equateur, Pérou, Inde, Tunisie, Maroc, Togo, Cap vert, Cameroun, Palestine, Liban, Slovaquie, Moldavie.



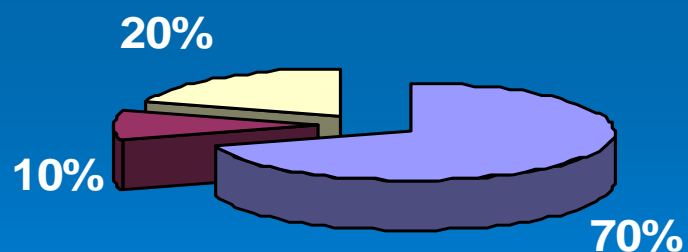
# Quels projets ?

- On distingue 2 grands axes:
  - La gestion de l'eau avec l'accès à l'eau potable (puits, forages, pompes...)
  - L'assainissement (construction de latrines, traitement des eaux usées)
- Mais aussi l'aménagement d'un bassin versant



# Quel intérêt pour la loi Oudin ?

- 79% des structures ont déclaré être intéressées
- 21% ont déclaré ne pas l'être.
- Parmi les structures intéressées:



- Structures souhaitant intervenir dans le domaine de l'eau sans connaître vraiment la loi Oudin
- Structures qui ont déjà utilisé la loi Oudin
- Structures qui connaissent la loi Oudin sans l'avoir utilisée



# Quels partenaires ?

## Partenaires au Sud :

- La collectivité locale partenaire
- L'association locale partenaire
- Des puisatiers locaux
- Des réseaux d'eau locaux
- Des ONG partenaires
- Des maçons locaux
- Des associations locales d'usagers
- Les écoles d'ingénieurs locales
- Les Directions régionales de la santé

## Partenaires au Nord :

Le comité de jumelage  
La collectivité locale partenaire  
La Commission Eau Rhône-Alpes (CERA)

## Partenaires financiers :

Le ministère des affaires étrangères  
Les conseils généraux  
La Coopération française  
Les fondations privées



# Cet état des lieux révèle :

- Une bonne répartition des structures intéressées sur le territoire rhônalpin
- Une grande variété des zones d'intervention
- Les projets identifiés sont souvent orientés autour de:
  - la gestion de l'eau (puits, pompes)
  - L'assainissement (latrines, fossés d'évacuation des eaux usées)
- La loi Oudin est plutôt méconnue des collectivités locales



# Quelques-unes des questions soulevées

- Quels sont les critères exigés pour bénéficier de la loi Oudin ?
- Est-il nécessaire d'être engagé en coopération décentralisée ?
- Comment s'applique la loi si la gestion de l'eau et de l'assainissement est déléguée à un syndicat ?
- Comment se fait la gestion du budget au sud : y-a-t-il transfert d'argent sur un compte spécifique projet ou sur un compte public de la commune du sud ?
- A la fin du projet, comment valoriser ce qu'a fait l'agglomération ?